



Programme d'identification visuelle de la Ville de Québec

Guide sommaire des normes graphiques



Programme d'identification visuelle

La Ville de Québec s'est dotée d'un programme d'identification visuelle cohérent, capable de répondre à ses multiples besoins de communication et de signalisation. La signature graphique de la Ville et celle des arrondissements constituent les éléments centraux de ce vaste programme.

Le programme comprend notamment un guide de normes graphiques, qui définit de façon formelle, au bénéfice des fournisseurs extérieurs comme à celui du personnel de la Ville, les règles à respecter dans la reproduction des signatures graphiques de la Ville et de ses arrondissements, ainsi que dans la production des éléments suivants :

- les publicités imprimées et les publications;
- les documents audiovisuels;
- le site Web;
- les présentations multimédias;
- les diverses papeteries et les documents d'ordre administratif;
- les objets promotionnels;
- les panneaux de signalisation intérieure et extérieure;
- l'identification des véhicules de la Ville;
- les représentations emblématiques (armoiries et drapeau).

En un mot, le programme profite de toutes les occasions de visibilité fournies par la communication publique pour contribuer au maintien et au renforcement d'une image uniforme, puissante et congruente à la personnalité de la Ville.

Ainsi, au nombre des grands principes qui régissent l'utilisation de l'identification visuelle de la Ville, mentionnons que toute pièce graphique ou toute communication publique doit porter la signature graphique de la Ville dans l'une des versions disponibles pour téléchargement sur le site Internet ou dans l'intranet de la Ville de Québec.

Signature graphique de la Ville de Québec

La signature graphique de la Ville de Québec est le fruit d'un exercice de design qui met en valeur, de façon particulière, les éléments indissociables suivants : un logotype (c'est-à-dire un ensemble de lettres composant le nom de l'organisation dans un style typographique exclusif), un symbole et une couleur distinctive. Lorsqu'ils sont employés conformément aux normes établies dans ce guide, ces éléments concourent à donner à la Ville de Québec une image performante qui lui est propre.

Il faut toujours garder à l'esprit qu'une image de marque forte constitue un élément d'actif primordial pour toute organisation. Protéger l'image de la Ville de Québec et soutenir son développement sont des responsabilités qui incombent à tous les employés, représentants, distributeurs, détaillants et fournisseurs de l'organisation.



Le caractère utilisé pour le logotype a été créé expressément à cette fin. Ce caractère exclusif ne peut pas être reproduit à partir d'un clavier d'ordinateur ou d'une police de caractères existante.

Les espaces entre les lettres et les mots ne peuvent être modifiés.

Application minimale



En aucun cas la largeur de la signature ne doit être inférieure à 20 millimètres.

Signature graphique des arrondissements



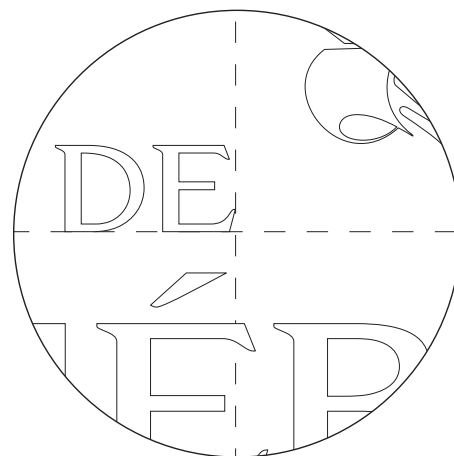
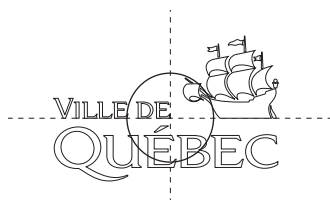
Cette déclinaison de la signature graphique de la Ville de Québec se compose de trois éléments indissociables : le logotype et le symbole de la Ville de Québec, ainsi que l'identification de l'arrondissement.

Les commentaires relatifs à la signature graphique de la Ville de Québec s'appliquent également à la signature graphique des arrondissements.



Repérage du centre de la signature graphique

Ce repère a été calibré de façon optique. Il est le résultat de la croisée de l'axe horizontal, qui passe par la base des mots « **VILLE DE** », et de l'axe vertical, qui passe par la pointe inférieure droite du mot « **DE** ».



Zone de dégagement

Le dégagement minimal requis est déterminé par l'unité de mesure **a** équivalente à la hauteur des petites capitales composant le mot « **DE** ».



Communication émanant de plusieurs arrondissements

La présence conjointe sur un même document imprimé ou électronique de deux ou plusieurs signatures d'arrondissement n'est pas permise. On utilisera plutôt le bloc-cosignataires ou la signature de la Ville.

De même, la présence conjointe de la signature de la Ville et de celle d'un arrondissement sur un même document imprimé ou électronique n'est pas permise. Dans ce cas, l'une ou l'autre des signatures sera privilégiée selon le contexte d'utilisation.

Signature avec un bloc-cosignataires



Signature de base pour cosignataires

Nom des arrondissements récupéré de leur signature respective. À noter que pour l'arrondissement des Rivières, on doit changer le mot « des » pour « Les ».

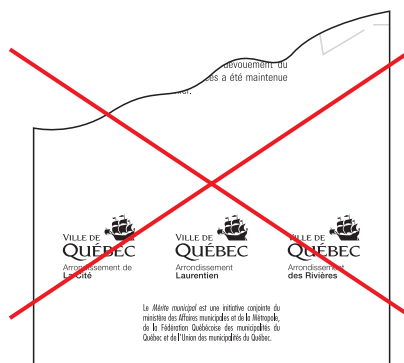
Exemple d'utilisation d'un bloc-cosignataires

A. FRANCE SERGE GINETTE MARIO PAULINE SYLVIE PIERRE
ANDRÉE SYLVAIN JOSÉE CLAUDE MARC ESTELLE BERNARD
MARTINE RICHARD LYNE MICHEL NICOLE RÉAL MARIE DENIS
EILISE JACQUES COLETTE MARCEL LOUISE JEAN-MARC
CHANTALE GUY ISABELLE FRANÇOIS NATHALIE LOUIS
MURIELLE GÉRARD LUCIE DORIS RÉGENT EDITH LORANT
SUZETTE ALBERT ROBERT ANNE RAYNALD MANON BRUNO
LINDA ALAIN PASCALE VÉRONIQUE PAUL MARLENE YVON
NANCY LUC CLÉMENT MYRIAM JOCELYN SONIA ROGER
YANN LUCE HENRI ANNIE SIMON JEAN THÉRÈSE YVON ...

BRAVO !

Cette semaine, le personnel de la Ville de Québec a reçu le **prix du Mérite municipal**, catégorie « employé municipal » dans la région 03. Ce prix récompense notamment les organisations qui ont contribué de façon exemplaire à la qualité de vie de la population.

Depuis le 1^{er} janvier, la nouvelle Ville est pleinement opérationnelle grâce au savoir-faire et au dévouement du personnel municipal. La qualité des services a été maintenue avec un budget inférieur à l'an dernier.



Annonce magazine

La Ville municipale est une initiative conjointe du ministre des Affaires municipales et de la Régionalité, de la Fédération québécoise des municipalités du Québec et de l'Union des municipalités du Québec.

VILLE DE QUÉBEC
Arrondissements
La Cité
Laurentien
Les Rivières

Couleur

La couleur officielle de la signature graphique de la Ville de Québec est le bleu (PMS 661). Lorsqu'il est impossible d'obtenir un bleu correspondant au PMS 661, il est préférable d'utiliser la version monochrome noire ou la version inversée de la signature. On s'assure ainsi de la meilleure lisibilité.

Afin d'obtenir de meilleurs résultats à l'impression de la version couleur en aplat, il est recommandé d'utiliser la recette d'encre formulée spécialement à cet effet (code HSEQ03 2483, Hostman Steinberg).



Version monochrome noire



Version inversée



Versions couleur



Procédé de reproduction	Médium	Encre à utiliser
Aplat	Papier couché et non couché	Recette pour 1 kilo HG7X3000 (7X3000 Trans.White 2,5 kg) : 200 grammes HG3PQX591622 (3PQX5916 Blue P072 2,2 kg) : 768 grammes HG8X0001 (8X0001 Black 2,5 kg) : 32 grammes Cette encre offre une meilleure opacité que le PMS 661 original.
Quadrichromie	Papier couché et non couché	100C – 72M – 0J – 6K
RGB	Écran cathodique	R : 0 G : 51 B : 153

Typographie

Pour toute pièce de papeterie et pour tout document officiel, le texte doit être composé en caractères *Helvetica Neue* de la compagnie Linotype-Hell AG. Les principales polices susceptibles d'être employées figurent ci-contre.

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

55 Helvetica Neue Roman

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

65 Helvetica Neue Medium

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

75 Helvetica Neue Bold

